ASSEMBLEE GENERALE DU 30 AVRIL 2019

QUESTION ECRITE

A l'occasion d'une assemblée générale, des questions écrites peuvent être adressées à la Société dans les conditions établies par la loi. Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question est réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la Société.

Le Conseil a reçu le 23 avril 2019 une question écrite de l'association Initiative Pour un Actionnariat Citoyen (IPAC) :

« Le taux d'imposition effectif de Sanofi est chroniquement très bas. Le document de référence du groupe explique succinctement cet état de fait par la présence de Sanofi dans de nombreux pays dont le taux est inférieur au taux français. Cependant, l'écart entre le taux normal d'imposition français et les taux applicables à Sanofi reste très élevé.

De manière à éliminer toute zone d'ombre, pourriez-vous, à tout le moins, rendre publique la répartition du chiffre d'affaires et de l'impôt dû pays par pays ? Si la divulgation de ce type d'information ne constitue pas une obligation légale, elle est pratiquée par certaines sociétés non financières qui y voient l'opportunité de gagner la confiance des investisseurs socialement responsables. »

Réponse à la question écrite :

« Sanofi exerce son activité dans plus de 100 pays et compte plus de 100.000 collaborateurs représentant 145 nationalités. En tant que société multinationale, Sanofi applique les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités et y paye les montants d'impôts en adéquation avec celles-ci.

Son empreinte globale conduit Sanofi à payer de nombreux impôts et taxes et notamment : l'impôt sur les sociétés ; des impôts fonciers ; des droits de douanes ; d'autres impôts ou taxes liés à ses activités telles que les taxes et contributions pharmaceutiques ; des taxes liées à l'emploi de ses collaborateurs telles que les contributions sociales. En outre, son activité engendre l'application de nombreuses taxes assises sur le chiffre d'affaires ou sur la valeur ajoutée dont Sanofi assure le prélèvement. Sanofi est un groupe mondial qui consolide et publie globalement l'ensemble des résultats de ses filiales. Sanofi communique néanmoins des données économiques et fiscales sur certains agrégats géographiques (rapport intégré RSE publié sur le site du groupe).

Sur la question du taux effectif du groupe de 21,6% sur les résultats opérationnels de 2018 : celui-ci reflète la charge fiscale liée à l'impôt sur les résultats opérationnels réalisés dans le monde par l'ensemble du groupe et ses filiales. Le taux d'IS français de 34,43% est toujours un des plus élevés au monde alors que les USA où le groupe réalise plus de 30% de son CA a un taux de 21%, la Chine un taux de 25% et enfin l'Europe dont le taux moyen d'IS est inférieur à 22%. A plus de 20% le taux effectif d'impôt sur ses résultats opérationnels de sanofi est un des plus élevé comparé à ses concurrents. Enfin, quand cela est possible le groupe bénéficie des incitations fiscales liées à l'innovation et aux opérations de R&D, comme les crédits impôt recherche par exemple. Ceci conduit nécessairement à un taux effectif plus bas que le taux d'impôt normal en France. Si le groupe réalise en France une part importante de sa R&D, de ses opérations industrielles et de siège, la France est aussi le pays qui supporte l'investissement R&D pour les produits et traitements à venir et qui détient donc la propriété intellectuelle sur les futurs produits ».

* * *